

# **Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois**

**LE PROJET**

**« CLUB LËTZEBUERG »**

**12 juillet 2003**

## PREFACE

# Osons agir ensemble

Le Projet “Club Lëtzebuerg” a démarré le jour du 2 février 2002 avec l’envoi d’une lettre personnelle au Conseil d’administration de la FLF proposant la création d’une équipe professionnelle de football évoluant dans un championnat étranger.

La proposition fût transmise pour avis à la Commission des perspectives et du développement, présidée par Zénon Bernard, qui accueillit favorablement l’idée d’établir un comité mixte et de le charger d’une étude de faisabilité.

Le Conseil d’administration de la FLF, convaincu de la nécessité d’une telle étude, proposa d’élargir le sujet de l’étude à la professionnalisation globale du football luxembourgeois.

Le 10 septembre 2002, le Comité pour la professionnalisation du football luxembourgeois fût officialisé par un communiqué de presse.

En tant que président du Comité je voudrais remercier la FLF pour l’accueil favorable qu’elle a réservé à la proposition. Je tiens particulièrement à souligner l’assiduité aux réunions des membres du Comité et je les remercie pour leur engagement, leurs apports personnels et leurs contributions fondées.

Dans la ferme conviction qu’il y va de l’avenir du football luxembourgeois et qu’il faut innover dans différents domaines du football, les membres du Comité, auxquels il faut ajouter la présence régulière du président Henri Roemer comme invité, ont travaillé sur les actions possibles et réalistes pour amener le football luxembourgeois vers des horizons meilleurs.

Je voudrais également adresser un merci chaleureux aux nombreux interlocuteurs du Comité. Pratiquement tous, à de rares exceptions près, ont appuyé les travaux du Comité et donné leurs conseils précieux.

Il y a eu bien sûr des personnes plus critiques et sceptiques. A ces personnes j’adresse la demande d’étudier à fond le document présenté ci-dessous et de m’adresser alors leurs critiques constructives. Je suis à leur entière disposition pour le dialogue et recueillir leurs suggestions.

Enfin j’adresse un dernier mot à tous les amateurs et amis du football.

Osons agir ensemble. Sortons de certains sentiers battus. Engageons-nous tous dans la modernisation, la reconstruction et l’amélioration de notre sport favori qu’est le football. Un grand merci d’avance à tous ceux qui nous suivront.

Camille Dimmer  
Président du Comité

## I. INTRODUCTION

Le Conseil d'Administration de la Fédération Luxembourgeoise de Football a officialisé le 10 septembre 2002 dans un communiqué de presse la création d'un Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois dénommé ci-après le Comité.

Considérant les grands changements qui sont en train de se faire au niveau du football européen et luxembourgeois, les responsables de la Fédération ont trouvé nécessaire d'établir une analyse approfondie de la situation actuelle du football luxembourgeois et de réfléchir sur ses potentialités et ses orientations futures.

Le Comité s'est donné comme mission générale de réfléchir sur les initiatives à prendre dans l'optique d'une plus grande professionnalisation du football luxembourgeois et ceci dans tous les domaines.

Sa mission principale cependant consistait dans l'établissement d'une étude de faisabilité sur la création d'une équipe professionnelle de football participant à un championnat étranger.

Aux vues du Comité pour la Professionnalisation il y a lieu de développer la professionnalisation du football luxembourgeois prioritairement suivant cinq axes d'action :

1. La création d' une équipe professionnelle de football participant à un championnat d'un pays voisin : belge, allemand ou français et comprenant un maximum de joueurs professionnels luxembourgeois : **le Projet « Club Lëtzebuerg ».**

*Sous la dénomination d'une équipe professionnelle de football, le Comité comprend une équipe composée de joueurs non-amateurs et de joueurs amateurs, de joueurs luxembourgeois et de joueurs non-luxembourgeois. Tant les joueurs non-amateurs ainsi que les joueurs amateurs peuvent être occupés ou non à un emploi plein temps ou mi-temps ou suivre des études de formation.*

2. La création d'un cadre de footballeurs d'élite au sein de la FLF offrant une structure d'accueil et de suivi des meilleurs footballeurs tant luxembourgeois qu'étrangers résidant au Luxembourg et ayant la volonté et la capacité de s'orienter vers le football professionnel et d'y faire carrière.
3. La transformation et la modernisation des grands clubs de football luxembourgeois dans le domaine du programme sportif et de l'éducation sportive, de la gestion administrative, des finances et des infrastructures.

4. La valorisation optimale du nouveau Centre de Formation National créé par la FLF à Mondcrange et offrant de nouvelles perspectives aux jeunes footballeurs.
5. Une politique efficace pour donner un nouvel avenir à l'équipe nationale sous la direction de l'entraîneur national Allan Simonsen.

Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois évoquera dans le document présent les cinq axes d'action en mettant cependant l'accent sur l'axe numéro de la création d'une équipe professionnelle de football évoluant dans un championnat étranger.

Le Comité se préoccupera moins des quatre autres axes d'action car il considère que ces quatre domaines tombent principalement sous les compétences des dirigeants et des commissions de la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le Comité prendra cependant la liberté et l'initiative de formuler un certain nombre de propositions à l'usage des membres dirigeants de la FLF.

Les considérations précédentes sont à l'origine du Projet « Club Lëtzebuerg » - dénommé ci-après le Projet - qui a comme objectif primaire la création au Luxembourg d'une équipe professionnelle de football opérant – si la Fédération belge de football est d'accord – dans le championnat de Belgique suivant des modalités à fixer de commun accord entre les deux fédérations.

Le choix de la Belgique comme partenaire potentiel est aux yeux des membres du Comité motivé par la proximité avec le Luxembourg, la grandeur géographique de la Belgique, les contraintes financières moindres et les liens nombreux qui existent à tous les niveaux entre Luxembourgeois et Belges.

Les initiateurs et membres du Comité sont d'avis que le Projet devrait:

- donner un nouvel élan positif au football luxembourgeois ;
- avoir un impact positif à moyen terme sur les performances de l'équipe nationale ;
- offrir au public luxembourgeois des rencontres de football de haut niveau ;
- offrir la possibilité aux joueurs luxembourgeois et aux joueurs étrangers résidant au Luxembourg de devenir joueur professionnel ou semi-professionnel au Luxembourg ;
- valoriser le Centre de Formation National de la FLF et créer de nouvelles perspectives aux jeunes footballeurs ;
- initier de nouvelles relations sportives et amicales avec la Belgique ;
- avoir un impact économique, publicitaire et touristique de premier ordre pour le Luxembourg en Europe.

Dans une optique nationale le Projet devrait attacher une grande importance à la promotion et à la modernisation des clubs luxembourgeois de football. Il faudrait motiver, assister et aider les meilleurs clubs luxembourgeois et plus particulièrement ceux des deux divisions supérieures :

- à devenir plus professionnels tant dans la prise en charge des joueurs que dans la gestion administrative et financière du club;
- à adapter leurs stades au niveau exigé par l'UEFA ;
- à promouvoir à tous les niveaux la formation des jeunes footballeurs résidents et à faire tous les efforts pour les intégrer dans les équipes de niveau supérieur.

Les membres du Comité sont d'avis que le Projet devrait être classé Projet national et pouvoir bénéficier du plein soutien du Gouvernement luxembourgeois et de la Commune qui accueillera le nouveau club professionnel comme c'est le cas dans de nombreux pays européens.

Le Comité est convaincu que le Projet créera une nouvelle symbiose entre la Belgique et le Luxembourg. Le football transfrontalier consolidera les liens, augmentera les contacts, améliorera les relations avec un grand pays ami : la Belgique.

Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois était un comité mixte constitué comme suit :

Dimmer Camille, président  
 Diederich Marc, secrétaire  
 Bernard Zénon, membre  
 Konter Norbert, membre, président d'honneur de la FLF  
 Schmitt Nico, membre  
 Schumacher Romain, membre  
 Seil Gaston, membre

Le président de la FLF Henri Roemer a suivi de près les travaux du Comité en tant qu'invité permanent.

Le Comité a siégé pour la première fois le lundi 23 septembre 2002 et a clôturé ses travaux le 25 juin 2003. Il a tenu 25 réunions et a organisé de nombreuses visites et entrevues dans l'exercice de sa mission. Il a eu cinq réunions importantes au plus haut niveau avec les dirigeants de l'Union Royale Belge de Football

## **II. HISTORIQUE ET ETAT ACTUEL**

### **II.1 Considérations générales**

L'analyse sommaire qui suit est l'essai d'établir les forces et les faiblesses du football luxembourgeois dans un certain nombre de domaines qui sont importants pour esquisser des solutions d'avenir, pour rendre plus professionnel le statut des principaux clubs luxembourgeois qui sont les piliers de notre football et pour évoquer les raisons majeures qui amènent le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois à proposer la création d'une équipe professionnelle de football évoluant dans le championnat de Belgique.

Dans un second temps l'analyse essayera de relever les problèmes auxquels est confrontée notre équipe nationale et proposera un ensemble de mesures pour y remédier à moyen terme.

## II.2 L'équipe nationale

L'équipe nationale est le porte-drapeau du football luxembourgeois en Europe et dans le monde. Le Comité se prononce fermement pour le maintien d'une équipe nationale représentative et pour une amélioration de son niveau sportif. La place qu'occupe le Luxembourg dans le classement européen des pays montre la nécessité d'accroître les efforts, de travailler en profondeur dans différents domaines et d'innover dans les méthodes et les projets.

### II.2.1 Les performances

Une analyse de l'ensemble des résultats de l'équipe nationale de 1949 à 2002, montre que les périodes fastes et les meilleurs résultats se situent dans les plages de temps où le nombre de joueurs luxembourgeois professionnels opérant à l'étranger était élevé, combiné à une amélioration du niveau sportif des joueurs non-professionnels par l'introduction du modèle luxembourgeois et de ses effets bénéfiques sur l'ensemble du cadre de l'équipe.

L'analyse de la statistique sur les joueurs professionnels luxembourgeois ayant évolué dans un club étranger belge, français, allemand, suisse ou néerlandais montre les évidences suivantes :

- les meilleurs résultats ont été obtenus avec une forte présence de joueurs professionnels luxembourgeois;
- les meilleurs buteurs de l'équipe nationale se retrouvent parmi les joueurs professionnels ;
- le nombre de joueurs professionnels à l'étranger est en constante régression.

Une première conclusion importante se dégage donc de cette analyse :

*Afin que notre équipe nationale obtienne de meilleurs résultats sportifs il est vital d'avoir en son sein un plus grand nombre (minimum 6 à 10) de joueurs professionnels qui évoluent régulièrement à un niveau élevé d'un championnat étranger.*

### II.2.2 Les joueurs de l'équipe nationale

Partant d'une hypothèse simplifiée en disant que dans le passé en moyenne 10 à 12 joueurs des clubs de division nationale étaient des joueurs sélectionnables l'entraîneur national puisait dans un réservoir potentiel de 120 à 140 joueurs sélectionnables pouvant être appelés à figurer dans le cadre de l'équipe nationale. Ce chiffre pourrait être légèrement plus élevé si nous y rajoutons l'un ou l'autre club de la promotion d'honneur.

Depuis l'ouverture progressive du championnat aux étrangers, principalement des joueurs frontaliers belges, français et allemands, le nombre de joueurs de nationalité luxembourgeoise, donc sélectionnables, a fortement diminué.

On peut estimer que pour la saison 2002 – 2003 le nombre de joueurs sélectionnables se situe à plus ou moins 50% du total des joueurs des clubs de division nationale, soit plus ou moins 60 à 70 joueurs.

Une deuxième conclusion importante se dégage donc de ces réflexions :

*L'entraîneur national n'a plus qu'un réservoir potentiel de 60 à 70 joueurs sélectionnables pour constituer un cadre national de 28 joueurs. Un joueur luxembourgeois sur deux ou trois peut donc sans problème majeur être sélectionné en équipe nationale. En plus la majorité des joueurs du cadre national ne viennent pas des meilleures équipes du championnat.*

### II.2.3 Le rôle des joueurs professionnels

A partir de 1950 avec Léon Letsch et Vic Nurenberg, des joueurs luxembourgeois ont commencé à s'expatrier pour tenter leur bonheur principalement en Belgique, France, Suisse, Pays-Bas et Allemagne.

Le tableau du nombre de joueurs ayant évolué dans un championnat étranger de 1950 à 2003 se présente comme suit :

1950	1	1968	<b>8</b>	1986	4
1951	1	1969	<b>12</b>	1987	4
1952	2	1970	<b>11</b>	1988	4
1953	1	1971	<b>9</b>	1989	4
1954	2	1972	<b>11</b>	1990	4
1955	2	1973	<b>9</b>	1991	4
1956	2	1974	<b>10</b>	1992	4
1957	3	1975	<b>8</b>	1993	4
1958	3	1976	5	1994	4
1959	5	1977	4	1995	5
1960	4	1978	4	1996	<b>8</b>
1961	<b>6</b>	1979	4	1997	<b>6</b>
1962	<b>8</b>	1980	5	1998	<b>8</b>
1963	<b>8</b>	1981	<b>6</b>	1999	4
1964	7	1982	<b>6</b>	2000	3
1965	7	1983	4	2001	3
1966	7	1984	4	2002	3
1967	7	1985	4	2003	2

Le Comité estime que les joueurs professionnels ou semi-professionnels ayant joué dans des championnats étrangers de première et deuxième division en Belgique, France, Allemagne, Suisse et Pays-Bas ont toujours eu une part prépondérante dans les performances de l'équipe nationale.

Ces joueurs avaient l'expérience hebdomadaire de rencontres de championnat plus techniques, plus rapides et plus exigeantes physiquement. Ils apportaient à l'équipe nationale leur expérience et leur savoir-faire. Ils ont souvent marqué les buts décisifs dans les quelques grandes performances de l'équipe nationale.

*Le Comité estime que le mauvais placement du Luxembourg dans la hiérarchie internationale du football a comme cause majeure - entre autres - l'absence de joueurs professionnels luxembourgeois dans des championnats étrangers.*

## II.2.4 Les entraîneurs

De 1949 à 2002 l'équipe nationale était dirigé par les entraîneurs suivants

Patek	de 18.09.49 31 rencontres	à 06.05.53 4 victoires	8 nuls
Volentik	de 20.09.53 9 rencontres	à 16.01.55	
Havlizek	de 10.04.55 3 rencontres	à 08.06.55	2 nuls
Lengyel	de 25.09.55 25 rencontres	à 24.05.59 5 victoires	5 nuls
Pierre Sinibaldi	de 17.06.59 8 rencontres	à 13.04.60 1 victoire	2 nuls
Robert Heintz	de 02.10.60 64 rencontres	à 23.04.69 3 victoires	7 nuls
Ernst Melchior	de 12.10.69 22 rencontres	à 26.04.72 3 victoires	3 nuls
		15 victoires	26 nuls
Gilbert Legrand	de 07.10.72 34 rencontres	à 03.12.77 2 victoires	
Schoos	de 24.04.77 2 rencontres	à 26.05.77	
Louis Pilot	de 30.03.77 38 rencontres	à 09.06.84 2 victoires	1 nul
Jeff Vliers	13.10.84 6 rencontres	à 22.12.84	
Josy Kirchens	de 27.03.85 4 rencontres	à 18.05.85	1 nul
Paul Philipp	de 25.09.85 87 rencontres	à 08.10.01 3 victoires	7 nuls
		7 victoires	9 nuls
Total des rencontres de 18.09.1949 à 08.10.2001			
	333 rencontres officielles	22 victoires	37 nuls



## Commentaires

L'analyse des résultats des rencontres de 1949 à 2002, sous la baguette des différents entraîneurs, montre bien deux grandes périodes.

La première période commence en 1949 avec l'entraîneur Patek et se termine en 1972 avec l'entraîneur Melchior. Durant cette période qui a porté l'empreinte des entraîneurs Patek, Lengyel, Heinz et Melchior, l'équipe nationale a remporté 15 victoires et 26 matchs nuls.

C'est dans cette période que les joueurs professionnels luxembourgeois ont commencé à tenter leur chance à l'étranger. Avec Léon Letsch en 1950, le nombre de joueurs a progressé constamment de 2 joueurs en 1955, à 4 joueurs en 1960, à 7 joueurs en 1967 et à 11 joueurs en 1972.

Dans la première période se situe également l'épopée prestigieuse des rencontres contre les Pays-Bas et le Danemark dans le cadre des éliminatoires de la Coupe des Nations.

La deuxième période de 1972 à 2002 est celle des entraîneurs Legrand, Pilot et Philipp.

Le football européen s'est fortement professionnalisé durant cette période. La tâche des petits pays de football est devenue de plus en plus ardue. Les exploits et les victoires sont devenus plus rares.

Durant cette époque le Luxembourg a remporté au total 7 victoires et 9 rencontres nulles.

Durant cette période on commence aussi à constater un déclin dans le nombre de joueurs professionnels à l'étranger qui passe de 9 en 1973, à 6 en 1981 et à 4 de 1985 à 1995. De 1996 à 1998 le nombre augmente brièvement à 8 joueurs pour dégringoler à 2 joueurs en 2003.

La deuxième période débute avec l'entraîneur Legrand. De 1972 à 1979 le Luxembourg remporte deux victoires et un match nul. En 1980, sous Louis Pilot la situation s'améliore un peu avec deux victoires contre la Corée du Sud et Taiwan.

Une autre belle époque de cette deuxième période se situe sous les commandes de Paul Philipp de 1995 à 1996 avec trois victoires, une contre la République tchèque et deux contre Malte et deux matchs nuls.

A partir de 1991, la FLF a mis en place le modèle luxembourgeois qui a certainement porté ses fruits et introduit une plus grande professionnalisation dans le football luxembourgeois au niveau des joueurs de l'équipe nationale. Hélas, ces effets bénéfiques ont été partiellement annulés les huit dernières années par entre autres, la baisse constante du nombre de joueurs sélectionnables et un manque du renouvellement des effectifs.

Le Comité s'abstient d'émettre une appréciation sur la qualité du travail fourni par les différents entraîneurs nationaux.

*Force est cependant de constater que le niveau du football luxembourgeois a régulièrement baissé ces dernières années avec le résultat que le Luxembourg occupe en*

*juin 2003 dans la hiérarchie européenne la place 51 devant San Marino et derrière les Isles Faroe (46), Malte (48), Andorre (49) et Liechtenstein (50).*

### **II.2.5 Le modèle luxembourgeois pour l'équipe nationale**

Le « modèle luxembourgeois » pour l'équipe nationale de football existe maintenant depuis plus de 12 ans. En 1991, les responsables de la FLF, du Ministère des Sports et du COSL ont convenu de créer une tripartite afin d'apporter les fonds nécessaires au financement d'un programme sportif défini par la FLF et l'entraîneur national pour les joueurs du cadre de l'équipe nationale luxembourgeoise.

L'objectif du « modèle luxembourgeois » est de donner aux joueurs sélectionnés dans le cadre de l'équipe nationale la possibilité matérielle, professionnelle et financière pour participer à un ensemble d'activités sportives, techniques et médicales plus étoffées que par le passé en vue d'améliorer le niveau sportif des joueurs sélectionnables luxembourgeois et par ce biais celui de l'équipe nationale de football.

Durant la saison le cadre élargi des joueurs sélectionnés comprend généralement 28 joueurs alors que le cadre de préparation pour une rencontre internationale est limité de 18 à 22 joueurs.

Depuis la saison 1991/92, les trois parties participaient chaque année au financement des diverses activités de l'équipe nationale de football.

Le modèle est structuré en deux parties en ce qui concerne les entraînements :

1. la préparation spécifique d'évènements ponctuels, matches de qualification pour la Coupe de Monde et le Championnat d'Europe, avec des stages de plusieurs jours avant les rencontres et ceci pour tous les joueurs, professionnels et amateurs;
2. le travail en profondeur régulier de la sélection nationale pendant une saison sur base de trois entraînements hebdomadaires – un le mardi soir et deux pendant la journée du mercredi – ceci évidemment en prenant en compte les aléas du calendrier des compétitions nationales.

L'encadrement des joueurs par un staff technique qualifié est un facteur hautement important. A chaque séance d'entraînement deux entraîneurs professionnels et un kinésithérapeute sont présents. Lors de chaque stage, un médecin ainsi qu'un entraîneur de gardien de but appartiennent également au staff technique et médical.

Le fait que pendant les stages une attention spéciale est portée à l'hygiène de vie et au suivi médical des joueurs permet d'entamer les rencontres internationales avec une préparation optimale.

Pour les joueurs amateurs, qui peuvent bénéficier du congé sportif de 25 jours maximum accordé par le Ministère des Sports à la FLF, la préparation avant les rencontres qualificatives est étendue à plus de deux semaines. Cette préparation comporte notamment des rencontres d'entraînement contre des équipes professionnelles des pays limitrophes afin d'acquérir le rythme nécessaire pour les matches internationaux.

Lors de deux rencontres de qualification (double date) pour une Coupe du Monde ou/et un Championnat d'Europe en quatre jours, les activités du cadre des sélectionnés s'étendent généralement sur 18 jours.

A titre indicatif les budgets prévus pour la saison 2001/2002 si situent vers les 20 mio Flux dont environ :

15 mio Flux de la part de la FLF ;  
2,8 mio Flux de la part du Ministère des Sports et  
2,2 mio Flux de la part du COSL.

Rappelons que les budgets sont établis tous les deux ans par les trois partenaires du « modèle luxembourgeois » pour l'équipe nationale.

A ces montants il faut ajouter les indemnités des joueurs du cadre élargi ou du cadre de préparation qui s'élèvent à environ 4,3 mio Flux pour la saison 2001 / 2002.

### **Les critiques**

Les membres du Comité pour la professionnalisation du football luxembourgeois sont unanimement d'avis que la création du modèle luxembourgeois en 1991 a été une nécessité pour le football luxembourgeois. Le « modèle luxembourgeois » a introduit une certaine professionnalisation au niveau des joueurs amateurs sélectionnés dans le cadre de l'équipe nationale.

Depuis cette époque bon nombre de résultats sportifs positifs de l'équipe nationale ont leur origine dans cette approche plus professionnelle de la préparation à court, moyen et long terme des joueurs sélectionnés.

Une préparation plus approfondie réduisait partiellement le fossé entre un joueur professionnel luxembourgeois jouant régulièrement à un haut niveau sportif à l'étranger et le joueur amateur luxembourgeois opérant au niveau de la division nationale ou inférieure au Luxembourg.

Hélas durant les dernières années le football luxembourgeois a connu une grande mutation qui est surtout caractérisée au niveau sportif par deux phénomènes importants :

- l'augmentation régulière des joueurs étrangers au sein des équipes de clubs et la conséquence logique de la diminution des joueurs sélectionnables de l'ordre de 50% ;
- la diminution du nombre de joueurs professionnels luxembourgeois évoluant régulièrement dans des championnats professionnels à l'étranger.

A cela s'ajoute, de l'avis du Comité, un certain désintéressement pour la carrière professionnelle de la part des joueurs amateurs luxembourgeois qui semblent préférer la sécurité d'une carrière semi-professionnelle au Luxembourg où ils peuvent sans trop d'efforts cumuler des indemnités financières multiples – travail, club et équipe nationale – plutôt que de chercher l'aventure laborieuse et incertaine comme professionnel à l'étranger.

D'autre part, les dernières années ont vu une augmentation sensible de joueurs talentueux, venant des pays africains, sud-américains, nordiques et de l'Europe de l'est, dans les clubs professionnels européens. Du fait, il devenait encore plus difficile pour des joueurs luxembourgeois d'obtenir une place de stagiaire dans un club professionnel d'un pays voisin.

Des réflexions précédentes le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois tire une troisième conclusion :

*Il est absolument nécessaire d'augmenter le nombre de joueurs professionnels luxembourgeois évoluant dans un championnat étranger de haut niveau afin d'en disposer en équipe nationale.*

*Miser uniquement dans le cadre du modèle luxembourgeois sur une professionnalisation des joueurs luxembourgeois du point de vue des entraînements ne permettra pas d'obtenir des résultats sportifs positifs de l'équipe nationale à long terme.*

*Il est absolument vital pour l'équipe nationale:*

- a. de disposer de joueurs amateurs et professionnels qui s'entraînent professionnellement et*
- b. de joueurs professionnels qui jouent de façon hebdomadaire à un niveau supérieur dans un championnat étranger.*

*Le projet « Club Lëtzebuerg » permettra de répondre à ces deux exigences.*

## **II.3 Les clubs**

### **II.3.1 L'évolution générale**

Si d'un côté on note une FLF en bonne santé : un nouveau bâtiment administratif, environ 30.000 licenciés en 2003 (26.500 en 1998), des finances saines et la réalisation d'un grand projet celui du Centre de Formation National à Mondrange, on peut difficilement en dire autant des clubs de football qui sont confrontés à de grands problèmes : manque de dirigeants bénévoles, diminution des spectateurs, finances de plus en plus précaires et infrastructures souvent insuffisantes.

### **II.3.2 Les infrastructures**

#### **1. Appréciation générale**

Il échoit de noter qu'à l'heure actuelle un seul stade au Luxembourg correspond plus ou moins aux normes exigées par l'UEFA dans le cadre de la procédure d'octroi de licence aux clubs.

La licence UEFA sera obligatoire pour le début de la saison 2004/2005. A partir de cette saison un stade de football doit avoir entre autres une capacité de 3000 places assises individuelles ainsi qu'un système d'éclairage de 1.000 lux à 1.800 lux afin de pouvoir participer aux compétitions interclubs de l'UEFA.

Il importe cependant de noter que l'UEFA a accordé une exception temporaire mais renouvelable au Luxembourg en ce qui concerne le nombre de sièges individuels qui a été réduit à 1.000 sièges dont la moitié doit être couverte. Ceci permettra à un club luxembourgeois de jouer le tour préliminaire dans son propre stade.

Actuellement seul le Stade Josy Barthel qui dispose d'une capacité de 8.200 places assises et d'une installation d'éclairage de 720 lux remplit les normes exigées par l'UEFA. Les stades de Hespérange et de Diekirch disposent d'un système d'éclairage de 500 lux.

Dans la plupart des clubs les Administrations Communales sont les propriétaires des stades de football au Luxembourg.

Des réunions de la FLF avec les clubs et les édiles communaux sont en cours en vue de procéder à la modernisation, la rénovation et la mise en conformité des stades aux normes exigées par l'UEFA .

*En résumé si le Luxembourg dispose de quelques stades récents et assez modernes tels Luxembourg, Hespérange, Beggen, Grevenmacher et d'autres, force est de constater que l'état général de nos stades de football présente de grandes lacunes au niveau confort, accessibilité, sécurité et hygiène.*

La liste ci-après donne une brève description des terrains les plus importants.

## **2. L'état actuel des stades les plus importants**

### **Beggen**

tribune couverte: 830 sièges individuels, gradins : 4.000 places debout, éclairage : 280 lux, 400 places de parking

### **Dudelange**

tribune couverte: 650 places assises, tribune de face : 1.000 places assises, gradins : 1.000 places debout, éclairage : 180 lux, 100 places de parking

### **Grevenmacher**

tribune couverte: 500 places individuelles (bancs), gradins: 3.500 places debout, éclairage : 220 lux, 300 places de parking

### **Hespérange**

tribune couverte: 600 sièges individuels, gradins : 3.400 places debout, éclairage : 500 lux, 400 places de parking

### **Jeunesse Esch**

tribune couverte: 1.400 places assises (bancs), gradins: 4.000 places debout, éclairage : 280 lux, 100 places de parking

### **Mertzig**

tribune couverte: 250 places assises, gradins : 1.200 places debout dont 200 couvertes, éclairage : 250 lux, 100 places de parking

**Mondercange**

tribune couverte: 260 sièges individuels, gradins: 2.400 places debout, éclairage : 280 lux, 450 places de parking

**Niederkorn**

tribune couverte: 576 places assises (bancs) gradins: 2.000 places debout, éclairage : en cours de réalisation (500 lux), 530 places de parking

**Obercorn**

tribune couverte: 1.300 places assises, gradins : 8.700 places debout, éclairage : 500 lux

**Rosport**

tribune non couverte: places assises 150, gradins : 1.000 places debout dont 100 couvertes, 300 places de parking

**Rumelange**

tribune couverte: 450 places assises (bancs), gradins: 2.500 places debout, éclairage : 30 lux, 50 places de parking

**Union Luxembourg**

tribune couverte: 815 sièges individuels, gradins. 5.000 places debout, éclairage. 230 lux

**Diekirch**

Tribune prévue : 500 places assises, éclairage prévu : 500 lux

**Ettelbruck**

tribune couverte : 420 places assises, tribune de face: 600 places assises non couvertes, 300 places de parking

**Spora**

tribune couverte : 1.000 sièges individuels, gradins : 7.200 sièges individuels, éclairage : 720 lux, 500 places de parking

**Pétange**

tribune couverte : 400 places assises, gradins : 2.000 places

**Wiltz**

tribune couverte : 500 places debout, gradins : 1.500 places debout

**3. Mesures à prendre**

Le Comité exprime sa préoccupation sur le mauvais état de certains stades de football de nos grandes villes. Principalement au sud du pays doit-on constater que certaines communes n'ont pas pris la relève dans le maintien et la modernisation de nombreux stades qui datent d'une époque révolue de la société Arbed S.A. engagée fortement dans le domaine sportif et des infrastructures sportives.

Le désengagement de l'Arbed dans les infrastructures sportives au Luxembourg allait hélas de paire avec la crise sidérurgique et la baisse des budgets des grandes communes du sud du pays.

A la fin de la crise dans les finances les communes se sont alors lancées prioritairement dans la construction de centres sportifs, de piscines et de centres culturels vouant les stades hérités de l'Arbed à une lente décadence.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de rattraper le temps perdu. Il faudrait en plus moderniser les stades les plus importants aux exigences des temps modernes.

***Le Comité estime que les mesures suivantes conformes aux normes UEFA devraient être prises pour adapter les grands stades du Luxembourg aux exigences du temps:***

- ***des places assises couvertes en nombre suffisant;***
- ***un éclairage conforme aux exigences de la télévision ;***
- ***des accès faciles aux stades ;***
- ***des parkings suffisants ;***
- ***des tribunes VIP ou business ;***
- ***des places bien équipées techniquement pour la presse ;***
- ***des installations sanitaires convenables,***
- ***un clubhouse avec buvette pour l'accueil et les supporters.***

### **II.3.3 Les joueurs des clubs**

Le football luxembourgeois connaît ces dernières années une profonde mutation caractérisée par la diminution importante des joueurs sélectionnables luxembourgeois, principalement en division nationale, et l'accroissement significatif de joueurs frontaliers étrangers surtout européens et principalement des Français, des Belges, des Portugais et des Allemands.

Cette évolution, dont les causes profondes sont diverses : coûts moindres des joueurs étrangers, transferts plus aisés et moins chers, grande disponibilité, ne manque pas de créer de grands problèmes même si du côté sportif les résultats positifs peuvent paraître immédiats.

Les conséquences à long terme peuvent être caractérisées comme suit :

- perte d'identité du club et diminution des supporters et des spectateurs voir des dirigeants bénévoles;
- découragement des jeunes recrues formés au sein du club ;
- accroissement des besoins financiers pour les rémunérations ;
- abandon d'une politique de formation des jeunes joueurs garantissant une relève moins chère de son propre crû ;
- diminution des joueurs sélectionnables et baisse sensible du nombre de joueurs pouvant être disponibles pour l'équipe nationale.

Une analyse des feuilles de match des rencontres de division nationale en septembre 2002 a montré la situation suivante :

12 équipes à 16 joueurs :	soit 192 joueurs	100 %
83 joueurs luxembourgeois	soit	43,2 %
109 joueurs étrangers	soit	56,8 %

Il faut remarquer que les pourcentages varient fortement d'un club à l'autre et que les chiffres varient évidemment également d'un dimanche à l'autre.

N'empêche que le constat, déjà énoncé précédemment, paraît évident que le réservoir potentiel de joueurs sélectionnables pour l'équipe nationale ne dépasse guère 60 à 70 joueurs.

*La grande question qui se pose est la suivante: comment mettre sur pied une équipe nationale tant soit peu valable et viable avec 60 à 70 joueurs luxembourgeois sélectionnables et qui n'appartiennent pas aux meilleures équipes du championnat?*

### II.3.4 Les spectateurs

#### La diminution du nombre des spectateurs

Une analyse de l'évolution des spectateurs en division nationale lors de la saison 2001/2002 (Luxemburger Wort 19.4.2002) constate que la moyenne en 2001 / 2002 était de 429 spectateurs payants. Ceci représente une diminution de 10,8 % vis-à-vis de la saison précédente.

De 1996 à 2002 on a constaté que le nombre des spectateurs a évolué vers le bas de façon dramatique comme le confirment les moyennes ci-après :

1996 / 1997 :	601 spectateurs
1997 / 1998 :	579
1998 / 1999 :	572
1999 / 2000 :	544
2000 / 2001 :	481
2001 / 2002 :	429.

Nous constatons donc qu'en division nationale la moyenne des spectateurs payants a chuté entre 1996 et 2002 de presque 29%.

#### Les causes sont multiples

Le Comité s'est penché sur ce problème grave et a tenté de relever les causes principales de la désaffectation des stades de football. Aux yeux du Comité les causes sont multiples et nécessitent des interventions à plusieurs niveaux : au niveau des clubs, de la FLF, des communes et de l'Etat.

Les principales causes sont :

*La présence massive de joueurs frontaliers sans attache socio-économique dans les meilleures équipes*



Dans certaines équipes de division nationale la proportion de joueurs frontaliers étrangers a pris des dimensions qui sont contraires aux intérêts à moyen et long terme du football luxembourgeois. Le seul objectif de décrocher un titre de champion dans les meilleurs délais ou une place en Coupe d'Europe ne peut justifier aux yeux du Comité une telle politique.

Une politique d'avenir pour tout club luxembourgeois ne peut que passer par le respect des spectateurs et des supporters, par une politique engagée et orientée vers l'avenir des jeunes footballeurs résidents, par l'intégration des joueurs du propre crû dans les équipes seniors et par donner au club une place sportive et sociale à l'intérieur d'une population locale.

#### *La non-identification des spectateurs avec leur équipe*

La seconde cause est une conséquence de la première. Nombre de spectateurs ne connaissent plus les joueurs de leur équipe évoluant dimanche après dimanche sur leur terrain. Les supporters n'ont guère de contacts directs et voient les joueurs évoluer à distance. Les nombreux mercenaires étrangers ne résidant pas au Luxembourg ne s'intègrent plus dans la vie de la population locale, n'ont plus de contacts ni avec les commerçants, ni avec les adhérents du club.

En résumé, les spectateurs et les supporters ne connaissent plus leurs joueurs, ne reconnaissent plus leur club et ne s'identifient plus avec leur équipe.

#### *L'ancienneté et le manque de confort, de parkings et d'hygiène de nombreux stades de football*

A l'heure actuelle un seul stade au Luxembourg satisfait aux normes UEFA relatives à la sécurité : c'est le Stade Josy Barthel qui a une capacité de 8.200 places assises dont environ 1.000 places assises couvertes. Malgré tout il faut relever que même ce stade ne correspond plus aux exigences de confort d'un stade international moderne.

Bien que durant les dernières décennies des efforts louables ont été accomplis : Beggen, Grevenmacher, Ettelbruck, Hespérange, Diekirch, Pétange, Niedercorn et d'autres, il existe des déficits importants dans les domaines suivants : accès aux stades, places de parking, places assises couvertes, tribunes business, éclairage, installations pour les médias, installations sanitaires etc.

Comparé au grand confort offert aux spectateurs dans les centres sportifs avec des places assises bien chauffées, beaucoup de stades de Luxembourg font triste figure.

Le spectateur exige aujourd'hui pour les stades de football des facilités identiques aux centres sportifs.

#### *L'attractivité et la concurrence des sports en salle*

L'accroissement des salles de sport, des piscines couvertes et des centres sportifs a donné un essor important aux sports de salle. Comme il s'agit de nouvelles infrastructures les accès plus faciles et les parkings plus nombreux attirent plus

facilement les spectateurs. Toute l'année le spectateur trouve une tribune propre, bien chauffée où il peut suivre les rencontres sportives dans une ambiance excellente, confortable et proche du spectacle.

Tel n'est pas le cas au football où la situation est pratiquement diamétralement opposée.

#### *L'augmentation du nombre d'émissions sportives dans les médias*

La concurrence des émissions de télévision offrant chaque semaine des spectacles de football à profusion crée une certaine saturation qui n'est pas sans suites sur les supporters les plus acharnés.

#### *La crise de dirigeants et la diminution de la disponibilité du bénévolat*

Nombreux comités souffrent d'une pénurie flagrante de dirigeants et d'accompagnateurs pour participer à la gestion d'un club de football ou pour accompagner et encadrer les jeunes footballeurs. L'engagement bénévole devient de plus en plus difficile et arrive à ses limites.

#### *L'augmentation des loisirs en général, la liberté du sport individuel et le refus de se soumettre à des contraintes du sport collectif*

La société de loisirs dans la quelle nous vivons a comme autre conséquence que de plus en plus de personnes prennent une part active personnelle au sport. Les sports de fitness, «mountain-biking», marche, course à pied etc. sont de plus en plus pratiqués par une grande partie de la population consciente du bienfait des exercices physiques pour leur santé. De spectateurs passifs les supporters d'antan sont devenus eux-mêmes des acteurs sportifs et préfèrent exercer un sport individuel à la maison, en salle ou dans la nature.

### **II.3.5 Les moyens financiers**

Même de rien, les budgets des principaux clubs de football au Grand-Duché touchent à la limite des 500.000.- EUR ou l'excèdent. Alors que dirigeants et joueurs aiment bien se cacher derrière leur statut « d'amateur » pour expliquer voire même excuser les faiblesses et défaillances, il est indéniable qu'il n'y a plus une grande différence entre ces investissements et ceux de certains clubs à statut semi-professionnel de nos pays voisins (cf Eupen, Virton, ...).

Ces dernières décennies, le développement exponentiel des moyens générés par le football international, par le biais d'une commercialisation intelligente et avérée (Coupe du Monde, Coupe d'Europe des Nations et surtout l'UEFA Champion's League), a également influencé l'évolution du football amateur. D'une manière plus indirecte, l'omniprésence du ballon rond et de ses stars dans les médias a permis une identification aisée et a créé ainsi des sources de revenus (sponsoring, merchandising). D'autre part la FIFA et l'UEFA, engagées par le sentiment de solidarité, n'ont pas oublié de distribuer des « miettes » aux fédérations amateurs. On évoque ici moins les indemnités de participation aux compétitions européennes (C1, C 2), mais surtout les subventions consenties aux fédérations nationales (et qui touchent donc à tous les clubs), afin de garantir le développement équitable des instruments respectifs.

CLUB	BUDGET 2002/2003 en EUR	Cadre A
JEUNESSE ESCH	450.000	60%
AVENIR BEGGEN	350.000	70%
CS GREVENMACHER	420.000	70%
F91 DIDDELENG	645.000	79%
FC MONDERCANGE	220.000	65%
PROGRES NIEDERCORN	160.000	60%
SPORTING MERTZIG	200.000	75%
SWIFT HESPERNAGE	325.000	55%
UNION LUXEMBOURG	470.000	65%
US RUMELANGE	210.000	70%
VICTORIA ROPORT	75.000	70%
WILTZ 71	250.000	60%
ETZELLA ETTTELBRUCK	350.000	
PETANGE	160.000	
DIEKIRCH	175.000	
HAMM	100.000	
SPORA LUXEMBOURG	235.000	
WORMELDANGE	82.000	
ALLIANCE 01	310.000	

- chiffres communiqués par les clubs

L'analyse et l'interprétation des budgets de nos clubs de Division nationale réclament une remarque préliminaire. A côté de la mise effective d'argent, le football amateur vit de moyens « en nature ». Procurer un emploi au joueur, mettre à sa disposition une voiture ou une habitation, ... et on en passe, sont des éléments qui n'apparaissent pas dans les comptes et budgets. Le contexte économique bien particulier du Grand-Duché ne fait qu'accentuer cet élément. L'investissement réel des clubs est donc plus important que le reflètent les postes des comptes.

### **Analyse de certains postes**

Sans nous perdre dans les détails, on peut réduire les ressources et dépenses des clubs étudiés aux catégories principales suivantes :

#### Recettes

- 65% des ressources proviennent du sponsoring et de dons ;
- 15% sont des recettes diverses de spectateurs et de dons de clubs supporters ;
- 20% sont des subventions et recettes diverses.

#### Dépenses

- 65% des moyens s'affectent aux équipes fanions ;
- 20% s'investissent dans le secteur Jeunes ;
- 15% des dépenses sont des frais de fonctionnement.

Au début des années '90, les clubs ont commencé à « commercialiser » leur image de marque (surtout de l'équipe fanion) d'une façon plus ordonnée. Au lieu de démarcher le « copain » du club afin d'obtenir un jeu de maillots par simple sympathie, les responsables ont défini la gamme des produits à commercialiser (publicité, golden cards, manifestations commerciales etc). Cette évolution a eu comme conséquence une relation plus équilibrée entre le club et son client et, bien évidemment, une augmentation sensible des revenus.

Malgré les efforts consentis afin de diversifier la vente (en « package » p.ex) des billets de match, les recettes sur entrées n'ont pas évolué. Le manque d'identification des spectateurs locaux avec les joueurs étrangers submergeant les noyaux de nos équipes est une explication valable du phénomène. Elle n'en est cependant pas la seule. La qualité du spectacle ainsi que des infrastructures, l'incohérence des systèmes de jeux, le manque de volonté d'innover au niveau du calendrier général, diminuent considérablement l'évolution du nombre des spectateurs.

Le niveau de subventionnement de l'Etat et des Communes, même s'il se fait rarement en argent liquide, comme p.ex. en France, est important. La construction et l'entretien des sites de jeux avalent des sommes importantes. Malheureusement, trop de ces sites, constructions splendides, parfois monumentales, ne répondent plus aux besoins réels. L'entretien des installations est souvent négligé ou se fait de manière inadéquate.

L'équation du réinvestissement des moyens générés par le marketing et sponsoring dans la première équipe (joueurs, entraîneurs, entourage) se réalise pour la plupart des clubs. La direction technique du club, paradoxalement très souvent à l'origine des ressources marketing, réemploie « son argent » pour l'équipe fanion, porteur de l'image de marque.

La gestion des salaires de joueurs, à la limite des entraîneurs, est sans aucun doute un sujet pour une étude approfondie à part. Il est cependant indéniable, que la part fixe du salaire des joueurs s'avère souvent être trop importante. Rémunérer le joueur sur base des résultats et des efforts réels, des présences à l'entraînement, des performances sur le terrain, le responsabiliserait et motiverait davantage.

Les 20% des ressources qui sont affectées en général dans le secteur des Jeunes sont considérés par l'entourage de tous les clubs comme étant insuffisants. Sans vouloir nous mêler à cette discussion, le Comité pour la Professionnalisation est d'avis qu'il est plus important de miser sur la qualité que sur la quantité. Il est difficile pour un maire d'expliquer sa participation directe ou indirecte au financement d'un légionnaire évoluant en équipe première. S'il s'intéresse cependant à la cause des Jeunes, les clubs jouent de plus en plus fonction de crèche, ne peut que profiter à sa notoriété.

Pour les frais de fonctionnement, on ne trouve que rarement des salaires de secrétaire, de trésorier ou d'autres emplois. Le bénévolat restera toujours à la base du fonctionnement de nos associations. Affecter des salariés, même à temps partiel, à certains postes clefs, devrait procurer à la direction du club une méthode de gestion différée et plus professionnelle. Une petite société au budget de 500.000.- EUR pourrait se permettre ce luxe.

## Questions et conclusions

L'investissement de moyens financiers dans le football luxembourgeois est loin d'être négligeable. Les quelques éléments traités ci-dessus concernent les clubs de football.

La question est de savoir, si cet investissement est en rapport avec les résultats obtenus ?

Toujours en terme de financement, le football luxembourgeois se trouve dans un créneau où les efforts consentis risquent de déborder le statut purement amateur, mais ne suffisent pas encore pour atteindre le statut professionnel.

Nous nous trouvons actuellement dans cette position intermédiaire ce qui n'est pas une solution.

Faut-il faire l'effort supplémentaire de quitter ce « noman's land » ou bien faut-il se rabattre sur le statut amateur avec toutes les conséquences qui s'y rattachent comme p.ex. renoncer aux compétitions internationales. On n'a pas vraiment le choix.

*En guise de conclusion sur les moyens financiers, le Comité affirme que certains clubs luxembourgeois disposent de moyens financiers se rapprochant des budgets des clubs de la Division deux en Belgique. Avec un effort supplémentaire et bien dirigé, il sera possible de financer au moins un club professionnel au sein du football luxembourgeois. Il s'agit d'ailleurs là peut-être, dans le contexte de la professionnalisation de l'ensemble du football luxembourgeois, du problème le moins difficile à solutionner.*

### II.4 Conclusions résumées sur l'état actuel du football luxembourgeois

**En guise de conclusions sur l'état actuel du football luxembourgeois, le Comité pour la Professionnalisation voudrait résumer ses investigations, qu'il ne considère pas complètes, de la façon suivante :**

#### *Aspects positifs*

**La situation de la FLF est financièrement saine. Elle dispose des moyens financiers nécessaires pour faire une politique cohérente et courageuse pour entamer le renouveau du football luxembourgeois.**

**La Fédération connaît un grand succès du point de vue licenciés qui sont au nombre de près de 30.000.**

**Le Centre de Formation National de Mondercange est un projet allant dans la bonne direction et qui à moyen terme devrait avoir des répercussions positives sur l'avenir sportif des jeunes footballeurs du pays.**

**Sur ces trois bases solides, il devrait être possible de recréer dans un proche avenir une Fédération sportivement saine et renouer au niveau de l'équipe nationale avec certains succès du passé.**

### *Aspects négatifs*

**La position internationale du Luxembourg dans la hiérarchie européenne des nations est insuffisante et justifie des initiatives nouvelles.**

**Le nombre de joueurs sélectionnables est tellement restreint qu'il rend presque impossible une sélection nationale tant soit peu valable.**

**Le nombre de joueurs étrangers, voire de mercenaires du football, connaît une explosion qui a des répercussions globalement néfastes sur l'ensemble du football.**

**Nous n'avons pratiquement plus de joueurs luxembourgeois professionnels dans des championnats étrangers. Or ces professionnels ont durant 50 années constitué la colonne vertébrale de notre équipe nationale.**

**Grâce au modèle luxembourgeois il est aujourd'hui plus intéressant et plus bénéfique de combiner profession, cadre national et club au Luxembourg que de rechercher une carrière professionnelle à l'étranger.**

**Les infrastructures de nos stades de football connaissent de nombreuses déficiences. Dans le cadre de l'octroi des licences UEFA il sera nécessaire d'adapter au moins les stades les plus importants aux exigences prescrites.**

**L'introduction massive de joueurs frontaliers a conduit à une perte d'identité de certains clubs. Une des conséquences en est la diminution des spectateurs dans les stades. D'autres causes de désintéressement des spectateurs sont le manque de confort, les difficultés d'accès aux stades et le manque de parkings.**

## **III. LE PROJET « CLUB LËTZEBUERG »**

### **III.1 Introduction**

Le Conseil d'Administration de la Fédération Luxembourgeoise de Football a créé le 10 septembre 2002 le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois.

Considérant les grands changements qui sont en train de se faire au niveau du football européen et luxembourgeois il a semblé nécessaire et utile de charger un comité mixte d'une analyse approfondie sur les potentialités futures du football luxembourgeois notamment dans l'optique de chercher le contact avec le football professionnel de nos voisins.

Ainsi est né le Projet « Club Lëtzebuerg » (axe d'action numéro 1) qui a comme objectif primaire la création au Luxembourg d'une équipe (semi-) professionnelle de football opérant dans le championnat de Luxembourg.

Cette équipe professionnelle émanera d'un club ou de plusieurs clubs existants de la Division nationale du championnat luxembourgeois. Il faudra créer un nouveau club avec une nouvelle structure et de nouveaux objectifs.

L'équipe première de ce club devra avoir le niveau compétitif d'une équipe de la division deux de la Ligue nationale belge.

Après un passage en division deux, l'équipe luxembourgeoise devrait s'efforcer d'accéder dans le meilleur délai à la Ligue professionnelle du football belge.

Les objectifs secondaires du projet « Club Lëtzebuerg » découlent du fait de la présence d'une équipe professionnelle de haut niveau opérant régulièrement au Luxembourg et en Belgique. Le Projet devrait :

- donner un nouvel élan au football luxembourgeois en général ;
- avoir à moyen terme un impact positif sur les performances de l'équipe nationale ;
- offrir au public luxembourgeois des rencontres de football de haut niveau ;
- offrir la possibilité aux joueurs luxembourgeois de devenir professionnel au Luxembourg ;
- valoriser le Centre de Formation National de la FLF, créer de nouvelles perspectives aux jeunes footballeurs et constituer une continuité pour la carrière des jeunes professionnels au Luxembourg (axe d'action numéro 4) ;
- avoir un impact économique, publicitaire et touristique de premier ordre pour le Luxembourg en Europe.

Dans une optique nationale le Projet devrait attacher une grande importance à la promotion et à l'amélioration des conditions de fonctionnement et d'infrastructures des clubs luxembourgeois. Il faudrait motiver, assister et aider les clubs luxembourgeois et plus particulièrement ceux de la Division nationale à :

- devenir plus professionnels tant dans la gestion administrative et financière du club que dans la prise en charge des joueurs et soutenir les clubs et les communes dans leurs efforts d'adapter leurs stades au niveau exigé par l'UEFA (axe d'action numéro 3) ;
- promouvoir à tous les niveaux la formation des jeunes footballeurs de talent (axe d'action numéro 2) ;
- mener une politique volontariste pour donner un nouvel avenir à l'équipe nationale luxembourgeoise et adapter avec l'entraîneur national le modèle luxembourgeois du football aux nouvelles orientations prises (axe d'action numéro 5).

### **III.2 Le nouveau club dans une structure nouvelle**

Le Comité propose comme structure générale une société anonyme qui regroupe dans son actionnariat les multiples intérêts du football luxembourgeois.

Le Comité attribue à la société anonyme, dans le cadre de ce document, la dénomination : « **Football S.A.** ». La Société sera constituée de quatre parties :

- a) une partie commune relative à la gestion, aux finances et aux relations externes ;
- b) une asbl Club professionnel, dénommé « **Club Lëtzebuerg** », regroupant les activités des seniors et des jeunes du club affilié

à l'URBSFA, la fédération belge de football, et à la FLF. La première équipe de ce club débutera pour commencer en Division deux belge ;

- c) une asbl Club amateur, dénommé **F.C. Lëtzebuerg**, regroupant les activités des seniors et des jeunes du club affilié à la FLF, la fédération luxembourgeoise de football. La première équipe de ce club évoluera dans le championnat national luxembourgeois ;
- c) une asbl **Ecole de Football** de la S.A. Football, organisant les activités des jeunes des deux clubs précités et étant répartie dans les différents quartiers de la ville de Luxembourg.

*Remarque : les noms des clubs choisis par le Comité sont purement imaginaires pour les besoins de cette étude.*

La structure précitée est aux yeux du Comité une structure idéale au cas où il s'agira d'une fusion de deux ou plusieurs clubs. Au cas où un seul club d'une ville relèvera le défi, un club professionnel seul pourrait être la meilleure solution.

### **III.3 Les infrastructures**

Les activités de la nouvelle société seront réparties sur les infrastructures existantes et nouvelles de la Commune acceptant d'héberger le nouveau club.

Le stade dans lequel évoluera l'équipe professionnelle devra satisfaire aux normes belges et UEFA. Il devra être modernisé dans les meilleurs délais afin de garantir un avenir au club professionnel.

Les modernisations suivantes devraient être réalisées :

- un nombre suffisant (min 5.000) de places assises individuelles couvertes ;
- un espace business / VIP de 500 places avec restaurant et café ;
- des espaces pour la presse et les médias conformes aux normes UEFA ;
- un accès facile aux installations ;
- un nombre suffisant de parkings (min 1.000 places) ;
- des espaces d'hygiène et de sécurité conformes aux normes UEFA ;
- un chauffage du gazon / une protection gazon pour permettre une saison continue en hiver (janvier – mars).

Le stade dans lequel évoluera l'équipe amateur devra satisfaire aux normes UEFA adaptées au Luxembourg.

### **III.4 Les ressources humaines**

#### **III.4.1 Les joueurs du club professionnel**

##### *Le cadre*

Le cadre des joueurs comprendrait 24 joueurs qui seraient soit des joueurs professionnels ou semi-professionnels, c'est-à-dire non amateurs sous contrat, soit des joueurs amateurs indemnisés.



### ***Des joueurs sélectionnables***

Afin de garantir à l'équipe professionnelle de constituer un réservoir de joueurs sélectionnables pour l'équipe nationale, le Comité plaide pour que 40 à 50 % des joueurs du cadre seraient des joueurs sélectionnables. Le « Club Lëtzebuerg » suivrait ainsi l'exemple de l'équipe de Guingamp, France qui a un cadre de 25 joueurs dont 10 à 12 joueurs sont des joueurs bretons .

La fourchette de 40% à 50% est motivée par le fait que le club a des objectifs de survie et de maintien à un niveau élevé de la Division deux du championnat de Belgique.

Par ailleurs dans l'optique de permettre à des jeunes luxembourgeois de devenir professionnels le cadre comprendrait 2 à 4 joueurs stagiaires sélectionnables sous contrat de 1 et de 2 ans . Ces places seraient en priorité attribuées à des joueurs sortant du Centre de Formation National de la FLF assurant ainsi une politique continue de formation de footballeurs d'élite. Ces contrats de stagiaires seraient financés par la FLF en vue de constituer un réservoir de joueurs professionnels à l'intention de l'équipe nationale du Luxembourg.

La structure ainsi définie du cadre, accordant une large présence aux joueurs luxembourgeois et aux jeunes footballeurs de toutes nationalités résidant au Luxembourg, démontrerait la vocation nationale du Club. Cet engagement devrait être honoré financièrement par les instances sportives nationales tant au niveau de la FLF qu'au niveau du COSL.

### ***Des joueurs formés en son sein***

Une deuxième caractéristique du cadre des joueurs du « Club Lëtzebuerg » de grande importance serait de prévoir dans le cadre de l'équipe professionnelle un pourcentage élevé de joueurs formés en son sein dans l'école de football du club et quelle que soit leur nationalité.

Les arguments principaux seraient les suivants :

- valoriser la formation de l'Ecole de Football de la S.A. Football ;
- limiter les frais financiers des achats, des transferts et des traitements des joueurs ;
- assurer aux jeunes du club un avenir sportif au sein du Club ;
- créer un esprit de famille au sein du Club ;
- établir un lien fort entre les joueurs les dirigeants, les supporters et les spectateurs.

### **III.4.2 Les dirigeants, entraîneurs, arbitres**

La question des dirigeants, entraîneurs, arbitres et autre personnel du nouveau club n'est pas de la compétence du Comité qui formule à cet égard quelques recommandations.

La Football S.A., qui dirigera les quatre départements de sa structure, à savoir :

- l'administration, les finances et les relations publiques ;
- le club professionnel « Club Lëtzebuerg » asbl ;

- le club amateur F.C. Lëtzebuerg asbl et
- l'Ecole de Football asbl,

devra mettre en place les structures appropriées en personnel pour assumer de façon optimale les tâches incombant à chaque département.

Il ne suffira pas de faire de la professionnalisation au niveau des joueurs. Il est absolument nécessaire que toute la gestion soit assumée par des personnes compétentes et responsables. Il faut de la rigueur professionnelle dans la gestion, dans les finances et dans le domaine sportif.

Le Comité plaide pour l'engagement de personnel qualifié au niveau de la gestion sportive (un manager technique et sportif) et de la gestion administrative et financière (un secrétaire général) de la Football S.A.:

La société devrait disposer des locaux adéquats, dont la situation géographique serait à préciser, pour exercer ses fonctions.

### **III.4.3 Les équipes de la Football S.A.**

La Football S.A. sera censée contrôler et diriger les équipes suivantes :

Au niveau du club professionnel « Club Lëtzebuerg »

- une équipe première seniors
- une équipe des espoirs
- huit équipes de jeunes

Ces équipes jouent toutes dans le championnat belge.

Au niveau du club amateur « F.C. Lëtzebuerg »

- une équipe première seniors
- une équipe réserve seniors ou espoirs
- six ou plus équipes de jeunes

Ces équipes jouent toutes dans le championnat luxembourgeois.

Toutes les équipes des jeunes feront partie de l'Ecole de football asbl qui sera dirigée par un conseil d'administration spécifique.

## **III.5 Les questions sportives**

### **III.5.1 Les relations du « Club Lëtzebuerg » avec la Fédération belge de football**

#### **Entrevues**

Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois, était dès le début convaincu qu'il fallait prioritairement nouer le dialogue avec l'Union Royale Belge de Football, l'URBSFA.

Au total à ce jour des délégations du Comité ont rencontré le Comité exécutif de la Fédération belge à deux reprises : le 29 octobre 2002 à Bruxelles et le 10 janvier 2003 à Luxembourg.

Les réunions se sont déroulées dans un climat amical et constructif. Aux termes des deux réunions le Comité exécutif par l'intermédiaire de son président Monsieur Peeters a déclaré soutenir le projet présenté par le Luxembourg.

Par la suite, le Comité s'est réuni à trois reprises avec le Comité de la Ligue Nationale de Football afin d'analyser en détail les questions soulevées par l'intégration d'un club de football luxembourgeois dans la division deux belge.

Ces réunions se sont tenues à Bruxelles le 25 février 2003 et le 8 mai 2003 et à Luxembourg le 2 juillet 2003.

Le résumé des discussions se présente comme suit :

### **Affiliation et licence**

Le « Club Lëtzebuerg » serait un club doublement affilié à l'Union Royale Belge de Football et à la Fédération Luxembourgeoise de Football. Il devrait acquérir une licence de football rémunéré pour avoir le droit d'accéder à la Division nationale deux belge.

L'affiliation à l'URBSFA ainsi que l'obtention d'une licence régleraient la majorité des relations avec la Fédération belge.

Par rapport aux clubs belges, le « Club Lëtzebuerg » devrait bénéficier de certaines dérogations eu égard à son implantation au Luxembourg. Les dérogations pourraient être consignées dans

#### **un accord bilatéral entre l'URBSFA et la FLF.**

Les points principaux de l'accord pourraient être, entre autres, les suivants :

##### **III.5.1.a Durée**

L'accord aurait une durée indéterminée à partir de la date de sa signature. Il pourrait être dénoncé par les deux parties moyennant un préavis de six mois.

##### **III.5.1.b Aspects sportifs**

#### **Affiliation**

Le Club Lëtzebuerg serait membre effectif de l'URBSFA avec tous les droits et toutes les obligations contenues dans le règlement fédéral belge à l'exception des points mentionnés ci-après.

Les modalités d'intégration du club luxembourgeois devraient éviter des modifications majeures du règlement fédéral belge, ne pas causer de préjudice aux clubs belges ni déranger sensiblement le championnat belge.

### **Statut**

Le « Club Lëtzebuerg » serait au sein de la Football S.A. une société privée de droit luxembourgeois du type asbl avec siège à Luxembourg.

### **Licence**

Le « Club Lëtzebuerg » pourrait démarrer en Division deux nationale du championnat de Belgique sous la condition d'avoir obtenu la licence.

### **Championnat des seniors**

Le « Club Lëtzebuerg » pourrait monter en Division un suivant les mêmes modalités qu'un club belge. En cas de montée en Division professionnelle il pourrait être remplacé en Division deux par un autre club luxembourgeois.

Si le « Club Lëtzebuerg » est en position pour descendre, il jouerait deux matches de barrage contre le club luxembourgeois susceptible de monter sous la réserve que ce dernier ait sollicité et obtenu une licence pour la Division nationale deux belge. L'objectif en est de garantir la présence d'un club luxembourgeois en Division deux de la Ligue nationale de football belge (LNF).

### **Championnat des jeunes**

Le « Club Lëtzebuerg » alignerait le nombre requis d'équipes des jeunes dans le championnat des jeunes de la Division deux belge.

### **Coupe de Luxembourg**

Le « Club Lëtzebuerg » pourrait participer à la Coupe de Belgique sous les mêmes conditions qu'un club belge. Il ne participerait pas à la Coupe de Luxembourg.

### **Coupes européennes**

Si le « Club Lëtzebuerg » évolue en Division professionnelle il ne pourrait pas devenir champion de Belgique.

Si le « Club Lëtzebuerg » se classe pour une place en Coupe UEFA en Division un de Belgique ou en Coupe des Coupes il pourrait faire valoir ses droits.

### **Le personnel**

Le personnel du « Club Lëtzebuerg » (joueurs, entraîneurs, employés, ..) serait engagé sous la législation luxembourgeoise en ce qui concerne le contrat de travail, la sécurité sociale, l'imposition et autres assurances.

### **Les infrastructures**

Les infrastructures utilisées par le « Club Lëtzebuerg » seraient situées sur le territoire luxembourgeois et devraient répondre aux normes de la Fédération belge et aux normes UEFA.

### **III.5.1.c Aspects financiers**

#### **Droits d'entrée**

L'Union Royale Belge de Football demanderait à la Fédération Luxembourgeoise de Football et / ou « Club Lëtzebuerg » de payer des droits d'entrée uniques pour l'intégration et la présence d'un club luxembourgeois au sein du championnat de Belgique.

Le droits d'entrée seraient versées à l'URSBFA soit sous forme d'une indemnité unique, soit sous forme d'une indemnité annuelle. Cette indemnité annuelle serait à verser pour la durée de la présence d'un club luxembourgeois dans le championnat de Belgique.

Les montants des droits d'entrée, uniques ou annuels, seraient fixés d'un commun accord entre les deux fédérations.

#### **Frais de déplacement**

Pendant une période transitoire de deux années le « Club Lëtzebuerg » payerait une indemnité annuelle à la Ligue Nationale de Football LNF afin de compenser partiellement l'augmentation des frais de déplacement des clubs belges de la LNF Division deux par l'introduction d'un club luxembourgeois dans le championnat belge. En effet, considérant la situation géographique du Luxembourg au sud de la frontière belge, les frais de déplacements des clubs belges seraient augmentées en conséquence.

Les montants des indemnités pour la période transitoire seraient fixés d'un commun accord entre la LNF et la FLF.

#### **Les droits TV**

Le « Club Lëtzebuerg » aurait droit aux mêmes revenus des droits TV de la LNF que les autres clubs belges.

En contre-partie le « Club Lëtzebuerg » entamerait des pourparlers avec la société CLT pour les droits TV au Luxembourg. Une partie des droits TV générés au Luxembourg seraient versés dans le pot commun des droits TV de la LNF dont profiteraient tous les clubs de la LNF.

#### **Un sponsor commun pour la LNF**

Le « Club Lëtzebuerg », avec l'appui et l'expérience de la LNF, s'efforcerait à rechercher au Luxembourg un sponsor pour la Ligue Nationale de Football Belge dont la LNF porterait le nom.

Les revenus éventuels seraient au profit de tous les clubs de la LNF.

### **III.5.1.d Remarque finale**

Les quatre volets financiers évoqués ci-devant font partie d'une enveloppe financière globale. Les montants et indemnités qui seraient à fixer entre les différentes parties sont étroitement liés entre eux.

A l'heure de l'établissement de cette étude de faisabilité, les discussions entre le Comité et la FLF d'un côté et l'URBSFA et la LNF de l'autre côté, ne sont pas terminées. Elles devront se poursuivre tout au long des mois à venir jusqu'à un accord définitif.

Il sera nécessaire d'inclure les responsables du futur « Club Lëtzebuerg » dans les discussions futures.

**Le plan actuel, si tout se passe comme prévu, prévoit l'introduction du club luxembourgeois dans la Division deux belge à partir de la saison 2004 / 2005.**

### **III.5.2 Les relations du « Club Lëtzebuerg » avec la Fédération Luxembourgeoise de Football**

Les relations du « Club Lëtzebuerg » avec la Fédération luxembourgeoise de football pourraient être définies par le biais

**d'une convention entre la FLF et le « Club Lëtzebuerg ».**

Cette convention réglerait les questions administratives, juridiques, financières ainsi que toutes les questions d'intérêt général et national pour le football luxembourgeois.

La convention ainsi que l'accord bilatéral avec l'URBSFA seront de la seule compétence du conseil d'administration de la FLF qui fera rapport à l'Assemblée générale des clubs.

La convention traiterait entre autres des affaires suivantes :

- l'autonomie du « Club Lëtzebuerg » dans ses affaires courantes ;
- les compétences, les droits et devoirs de la FLF ;
- les droits et devoirs du Club vis-à-vis de la FLF ;
- les relations publiques, le sponsoring, les publicités ;
- les questions financières, cotisations et redevances ;
- les questions d'intérêt général et national ;
- les questions de calendrier ;
- la mise-à-disposition de joueurs pour les sélections nationales ;
- les relations avec les clubs luxembourgeois .

## **III.6 Les finances et les questions juridiques**

### **III.6.1 Les finances**

Les finances sont comme dans tout projet le point crucial qui décide en partie de la réussite ou de l'échec.

Vouloir, en tant que Comité chargé d'une étude, résoudre à ce stade les questions financières du Projet « Club Lëtzebuerg » sort totalement du mandat des membres du Comité. Les questions financières ne peuvent être évacuées que par la constitution de dossiers complets du Projet par les dirigeants du futur « Club Lëtzebuerg »..

Par ailleurs le Comité exprime avec fermeté son opinion que le Projet « Club Lëtzebuerg », eu égard à sa dimension nationale et transfrontalière, devrait bénéficier des appuis financiers indispensables des Pouvoirs Publics tant nationaux que communaux.

Citons à titre indicatif que les budgets annuels des équipes de la Division deux en Belgique se situent entre 500.00 EUR et 1 million EUR alors que les budgets des clubs de la Division nationale au Luxembourg varient entre 200.000 EUR et 645.000 EUR pour la saison 2002 / 2003.

Néanmoins le Comité émet les suggestions et idées suivantes à l'intention des futurs dirigeants responsables pour la réalisation du Projet.

### ***La responsabilité nationale***

Comme le Comité l'a décrit dans les pages précédentes, il s'agit à son avis d'un projet national d'envergure impliquant les instances nationales de la politique, à commencer par le Gouvernement et le Ministère des Sports.

Le Comité ne voit par exemple aucune différence entre le financement d'un orchestre philharmonique professionnel et le co-financement d'un club professionnel de football évoluant dans le championnat de Belgique.

Il y a dans le Projet « Club Lëtzebuerg » autant de prestige sportif et de rayonnement transfrontalier qu'il y a du prestige culturel dans les activités transfrontalières de l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg.

***Ainsi Le Comité est d'avis que la responsabilité nationale pourrait entre autres se manifester à travers des actions du COSL qui pourrait offrir deux à trois contrats stagiaires à des jeunes footballeurs professionnels sortant du Centre de Formation National de Mondercange et évoluant dans l'équipe professionnelle de football. Les joueurs soutenus par le COSL seraient des joueurs intégrés au Luxembourg toutes nationalités confondues.***

***L'action nationale pourrait et devrait également se manifester quand il s'agira d'adapter et de moderniser les grands stades du Luxembourg aux exigences UEFA comme le Comité l'a précisé précédemment.***

***Si le Projet « Club Lëtzebuerg » devient réalité, il faudrait de l'avis du Comité construire à moyen terme ce vrai Stade de Football du Luxembourg qui fait depuis toujours défaut au Luxembourg. La Fédération Luxembourgeoise de Football et ses 30.000 licenciés y ont droit.***

### ***La responsabilité communale***

Le Comité a eu un certain nombre de contacts avec des clubs luxembourgeois et d'autres instances communales et nationales pour sonder les possibilités et les volontés de s'engager dans le Projet « Club Lëtzebuerg ».

***Au terme de ses réflexions le Comité propose de réaliser le projet « Club Lëtzebuerg » avec la Ville de Luxembourg. Comme il l'a énoncé précédemment il est***

***important que le pays entier se rallie au projet et le supporte. Localiser le projet au centre du pays donne aux yeux du Comité la dimension nécessaire pour que ce soit une réussite.***

***Ceci nécessite un engagement décidé des Autorités communales de la Ville de Luxembourg.***

***Ceci présuppose la volonté de réaliser ensemble avec certains clubs de la Ville de Luxembourg un grand projet sportif pour le football luxembourgeois dans son ensemble.***

### ***La responsabilité fédérale***

De l'avis du Comité la FLF doit être fortement impliquée dans le soutien et la réalisation du Projet « Club Lëtzeburg » si on veut lui donner la dimension nationale absolument primordiale.

Rappelons que c'est dans le cadre de la nouvelle équipe professionnelle qu'il faudrait créer le terrain futur potentiel pour l'épanouissement de nouveaux talents luxembourgeois de football.

C'est en effet en intégrant un maximum de joueurs luxembourgeois sélectionnables dans le cadre et l'équipe professionnelle et c'est en misant sur la formation intensive des jeunes footballeurs du pays que l'équipe nationale pourrait espérer disposer à moyen terme d'un nombre croissant de joueurs professionnels luxembourgeois.

***Aux yeux du Comité, l'objectif de retrouver une dizaine de joueurs professionnels luxembourgeois à disposition de l'équipe nationale est un des objectifs majeurs du Projet.***

***La charge financière qui en résulte pour les finances ne peut être supportée seule par le Club « Lëtzebuerg ».***

***Le Comité plaide pour un cofinancement par la FLF suivant des modalités à fixer dans la Convention à conclure entre le Club « Lëtzebuerg » et la Fédération Luxembourgeoise de Football.***

***Ainsi le Comité est d'avis que la FLF pourrait mettre deux contrats d'un an pour footballeurs stagiaires et deux contrats de deux ans pour footballeurs stagiaires à disposition des meilleurs talents footballeurs sélectionnables sortant du Centre de Formation National.***

### **III.6.2 Questions juridiques**

La présence massive de mercenaires étrangers au sein d'équipes luxembourgeoises, la diminution conséquente des joueurs sélectionnables pour l'équipe nationale, l'accroissement régulier du nombre des résidents étrangers au sein de la population luxembourgeoise soulèvent des questions cruciales pour l'avenir du football luxembourgeois.

#### ***L'arrêt Bosman***



Dans son arrêt, la Cour de Justice des Communautés européennes a confirmé que l'exercice des sports relève du droit communautaire dans la mesure où il constitue une activité économique au sens de l'article 2 du Traité de l'Union Européenne.

Constitue une telle activité économique l'activité des joueurs professionnels ou semi-professionnels de football dès qu'ils exercent une activité salariée ou effectuent des prestations de services rémunérés.

Le Traité interdisant dans ses textes toute discrimination, fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des états membres, s'oppose dès lors également à ce que des clauses contenues dans le règlement d'une association sportive d'un état membre limitent le droit des ressortissants des autres états membres de participer, en tant que joueurs professionnels ou semi-professionnels à des rencontres de football.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas pour les rencontres entre équipes nationales qui poursuivent des motifs non-économiques.

### ***Composition d'une équipe nationale***

Vu le nombre important d'étrangers résidents au Luxembourg et vu le nombre important de frontaliers étrangers jouant dans les équipes de football, la FLF est dans la situation peu enviable de voir le nombre des joueurs sélectionnables de nationalité luxembourgeoise réduite de façon dramatique.

C'est probablement une situation unique en Europe.

Comme l'arrêt Bosman le stipule, s'engager dans une politique qui soit impose des quotas pour les Luxembourgeois, soit limite le nombre des étrangers dans les équipes des clubs pourrait à la longue être contraire au droit communautaire qui prime le droit national.

La FLF a opté pour le modèle d'imposer aux clubs une présence minimale (3,5 et 7 Luxembourgeois pour les prochaines saisons) sur la feuille de match. Faut de mieux le Comité peut se rallier à cette solution transitoire qui ne résout cependant pas le fond du problème des frontaliers étrangers dans le football luxembourgeois.

Alors que faire ?

Le Comité n'est pas en mesure de donner des solutions toutes faites. Il préfère poser des questions publiques à l'adresse de la FIFA et de l'UEFA ainsi qu'à l'adresse des organes sportifs, juridiques et politiques, luxembourgeois et communautaires.

Est-ce que le Luxembourg ne devrait-il pas instituer la double nationalité afin que des résidents communautaires vivant et travaillant dans notre pays puissent également participer aux rencontres de l'équipe nationale ?

*Notre législation permet qu'un non-Luxembourgeois puisse se faire tuer au Kosovo comme soldat de l'armée luxembourgeoise mais qu'il ne peut pas jouer dans l'équipe nationale de football.*

Est-ce que la Convention européenne instituant et confirmant la citoyenneté européenne et qui sera mise en place prochainement, ne devrait pas créer les ouvertures nécessaires afin que des résidents communautaires, vivant et travaillant un certain temps dans un pays communautaire, puissent également avoir les mêmes droits sociaux et sportifs et les mêmes devoirs que les ressortissants du pays ?

*Il est par exemple intéressant de noter que la jurisprudence communautaire accepte les clauses de nationalité des fédérations sportives excluant les joueurs étrangers de l'équipe nationale. Toutefois aucun jugement communautaire n'a jamais exclu clairement la possibilité d'accepter la présence de joueurs étrangers dans une équipe nationale.*

*Autrement formulé. Est-ce que l'UEFA et la FIFA peuvent interdire dans leurs règlements que le Luxembourg fasse jouer dans son équipe nationale des ressortissants européens qui sont nés au Luxembourg ou qui y vivent et travaillent depuis trois à cinq années et qui sont totalement intégrés?*

***Le Comité est d'avis que les questions d'intégration de joueurs de football communautaires au niveau des équipes de club et des équipes nationales méritent une attention particulière des instances nationales et internationales tant politiques ou juridiques que sportives.***

#### **IV. LES AUTRES AXES D'ACTION**

Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois s'était donné comme mission principale l'établissement d'une étude de faisabilité analysant les possibilités de création d'une équipe professionnelle de football évoluant dans un championnat d'un pays voisin.

Dans les chapitres précédents, le Comité a tenté de dresser un bilan sommaire de l'état actuel du football luxembourgeois et a esquissé un modèle de club pour une participation au championnat de la Ligue Nationale de Football de la Belgique.

Dans l'introduction le Comité, en plus de la création d'une équipe professionnelle de football, le Projet « Club Lëtzebuerg », a relevé quatre autres axes d'action pour la professionnalisation du football luxembourgeois qui sont :

- la création d'un Cadre de footballeurs d'élite (nouveau);
- la modernisation des clubs de football ;
- le Centre de Formation National de Mondercange ;
- la politique de l'entraîneur national.

Dans les chapitres ci-après le Comité marquera sa position sur les différents sujets, esquissera des réflexions et fera des suggestions et propositions.

##### **IV.1 La création d'un Cadre de footballeurs d'élite**

Le Comité propose avec ce nouvel axe d'action pour une plus grande professionnalisation du football luxembourgeois la création d'un Cadre de footballeurs d'élite à l'image du cadre des sportifs d'élite du COSL.

Ce cadre serait sous la responsabilité d'un gestionnaire permanent du Centre de Formation National de la FLF et dirigé par un comité d'accompagnement ad hoc.

Les objectifs principaux du Cadre de footballeurs d'élite seraient les suivants :

#### **IV.1.1 La recherche et la détection systématique de jeunes footballeurs de talent**

Les footballeurs d'élite, luxembourgeois et non-luxembourgeois résidents au Luxembourg, ne font pas légion au Luxembourg. C'est pourquoi le Comité est d'avis qu'il est nécessaire de découvrir les jeunes talents potentiels du football luxembourgeois dans un stade précoce.

Cette prospection existe déjà aujourd'hui au CFN. Elle devrait à l'avenir être systématique et se faire en étroite liaison et avec l'assentiment et la collaboration des clubs et des entraîneurs de club.

Le gestionnaire du Cadre devrait être impliqué dès le départ dans la recherche et la découverte de jeunes talents.

#### **IV.1.2 La promotion et l'encadrement des footballeurs d'élite**

Le gestionnaire et le comité d'accompagnement du Cadre des footballeurs d'élite devraient dans une seconde phase suivre de près l'évolution des footballeurs d'élite tout au long de leur carrière.

De nombreux problèmes et défis se posent en effet à tout footballeur envisageant une carrière sportive, entre autres :

- conseiller les joueurs dans leur carrière sportive ;
- concilier études et football ;
- assister les joueurs non-luxembourgeois dans leurs démarches de naturalisation,
- concilier profession future et football ;
- assister les footballeurs dans leurs problèmes sportifs et sociaux : sécurité sociale, formation professionnelle, questions financières etc ;
- établir des contacts à l'étranger avec des clubs et des écoles de football ;
- envoyer des joueurs dans des stages de perfectionnement : au pays, à l'étranger ;
- encadrer médicalement et psychologiquement les joueurs ;
- aider les joueurs à la fin de leur carrière à réintégrer la vie professionnelle.

L'objectif principal de toutes les mesures d'accompagnement et d'encadrement est de ne pas laisser le footballeur se débrouiller seul avec ses problèmes mais de l'orienter et de le conseiller dans ses choix.

#### **IV.2 La modernisation des clubs de football**

La modernisation des clubs luxembourgeois de football est une condition sine qua non pour élever le football luxembourgeois vers un niveau professionnel supérieur.

La modernisation devra porter sur les domaines sportifs, les terrains, les infrastructures, les aspects administratifs et personnels, les questions juridiques et les techniques de gestion financière.

La FLF a mis en place une procédure d'octroi des licences UEFA spécifique pour le Luxembourg qui décrit en détail les cinq volets de la modernisation des clubs. Le document rédigé par Marc Diederich, FLF est intitulé : « Le manuel national de la procédure d'octroi de licences aux clubs ».

Le Comité voudrait insister sur la nécessité d'accompagner de façon professionnelle les clubs dans cette démarche vitale qui nécessitera des efforts permanents pendant un grand nombre d'années.

Le Comité est d'avis qu'il faudrait charger une personne de façon permanente de cette mission et créer pour la réalisation de ce programme ambitieux une commission permanente de la FLF.

Le Comité pense en plus qu'il faudrait envisager de nouvelles mesures spécifiques comme :

- **subventionner les entraîneurs des jeunes et créer dans les grands clubs des écoles de football pour former et encadrer professionnellement les jeunes footballeurs ;**

Le Comité voudrait faire part de sa préoccupation pour un bon encadrement des jeunes footballeurs. S'entraîner régulièrement au football dans une école de football sous direction qualifiée et compétente est à ses yeux de la même importance que d'apprendre la musique dans une école de musique.

Le Comité propose de lancer un programme d'éducation sportive et de formation des jeunes footballeurs analogue à celui de l'enseignement musical dont le cadre de fonctionnement et le financement sont organisés par une loi spécifique et à charge conjointe de l'Etat et des communes.

Il fait un appel à la volonté politique des tous les partis de prévoir dans leurs programmes électoraux futurs les mesures nécessaires à un meilleur encadrement sportif des jeunes footballeurs et les aides financières pour les clubs qui organisent cette formation sportive des jeunes.

Afin de mettre tous les clubs sur un même pied en matière de formation des jeunes footballeurs le Comité invite la FLF à créer des normes que les clubs devraient respecter dans ce domaine : équipes, encadrement qualifié, infrastructures nécessaires, etc. Ces normes, liées au niveau sportif des clubs et à la division où ils jouent, devraient être respectées par les clubs sous peine de sanctions.

- **nommer dans les grands clubs un manager à plein temps ou à mi-temps ;**

Le Comité est fortement préoccupé par l'absence presque totale de personnel administratif et/ou technique dans la gestion des clubs. Devant les déficiences de plus en plus manifestes du bénévolat les pouvoirs publics, tant nationaux que communaux, devraient se préoccuper de cette évolution.

En l'an 2003 on ne peut plus raisonnablement demander à des dirigeants de clubs, ayant une douzaine d'équipes de footballeurs en charge, à vendre des saucissons et à organiser des tombolas pour remplir les caisses des clubs, pour couvrir les frais de fonctionnement, pour financer les bus de déplacement pour les jeunes équipes et pour s'occuper de l'entretien des pelouses et du matériel technique des stades.

Le Comité est d'avis que les Pouvoirs publics nationaux et communaux ne peuvent se limiter à construire des infrastructures nécessaires à l'exercice du football mais qu'ils doivent aussi aider financièrement les clubs dans leurs problèmes de gestion (clubhouse avec bureaux, personnel administratif, entraîneurs qualifiés pour les jeunes etc.).

Le Comité propose que les Communes du Luxembourg concluent des conventions avec les clubs de football définissant les droits, les devoirs et les moyens de fonctionnement.

- **mettre à disposition des clubs des programmes informatiques pour la gestion administrative et financière des clubs ;**

Le Comité adresse à la FLF la proposition de laisser développer par une société informatique privée ou d'acheter tout simplement des programmes spécifiques pour la gestion administrative et financière des clubs de football et de mettre ces programmes gratuitement à disposition des clubs.

Par ailleurs un programme de formation en logiciel sur ordinateurs PC et en gestion comptable devrait être mis sur pied par la FLF à l'intention des dirigeants de clubs.

### **IV.3 Le Centre de Formation National**

Durant la saison 2000 / 2001, un Centre de Formation National (CFN) fût créé par la FLF à Mondrange avec comme objectif de donner la meilleure formation possible aux jeunes joueurs talentueux.

Le Centre fonctionne sous la responsabilité de l'ancien joueur professionnel et ancien international, Monsieur Guy Hellers, aidé par des entraîneurs assistants.

Le cadre des joueurs U19 (moins 19 ans) est sous la responsabilité de l'ancien joueur professionnel et ancien international, Monsieur Jeff Saibene, qui en plus est entraîneur national adjoint de la sélection nationale A.

Actuellement 4 cadres de joueurs : U13, U15, U17 et U19 font partie du Centre de Formation National. A cela s'ajoutent en plus 5 centres régionaux (Stützpunkte) pour les jeunes de 11 à 12 ans. Chaque cadre comporte un noyau de plus ou moins 20 joueurs.

Aux centres régionaux ont lieu deux entraînements par semaine. Il s'agit de visualiser et d'enregistrer un maximum de jeunes joueurs à travers tout le pays afin de pouvoir faire une sélection pour les catégories d'âge suivantes.

Le cadre des joueurs U13 s'entraîne 3 fois par semaine en plus d'un match, le cadre des joueurs U15 s'entraîne 5 fois par semaine en plus d'un match et le cadre des joueurs U17 s'entraîne 5 fois par semaine en plus d'un match.

En ce qui concerne le cadre des joueurs U19 il s'entraîne 4 fois par semaine. **En plus ces joueurs seront intégrés à partir de la saison 2003 / 2004 dans le championnat régional d'Allemagne.**

Le cadre des joueurs U21 s'entraîne également au Centre de Formation National et ceci en fonction de la préparation des rencontres officielles et amicales.

Enfin le CFN est à la disposition du cadre de la sélection nationale A qui s'y entraîne régulièrement afin de préparer les rencontres officielles internationales et amicales.

A cet effet une salle de musculation, un fitness et un sauna ainsi que le département médical, de relaxation, de convalescence et de décrassage sont à l'entière disposition de la sélection nationale A.

Un médecin et des kinésithérapeutes assurent les soins médicaux. Il est envisagé d'introduire une demi-journée par semaine pour les soins médicaux et le décrassage.

A noter que les déplacements des joueurs pour les entraînements sont assurés par des navettes organisées par le Centre de Formation National. Les déplacements aux rencontres officielles s'effectuent en autocar.

La politique du CFN mise sur la continuité et la régularité. Ceci exige la mise en place d'une structure adéquate et fonctionnelle à savoir :

- quatre terrains de football dont un terrain synthétique avec éclairage ;
- une infrastructure sanitaire moderne comprenant quatre vestiaires, une salle de musculation, un sauna avec whirlpool, un cabinet médical ;
- des entraîneurs adjoints et entraîneurs-gardiens qualifiés ;
- un suivi médical régulier par un médecin et un kinésithérapeute ;
- un suivi scolaire régulier surveillé par un tuteur.

Le bâtiment du CFN S.A. à Mondercange possède trois étages. Le rez-de-chaussée contient les infrastructures sportives. Au premier étage se trouvent le restaurant, des salles de réunion, une salle vidéo, la buanderie et le dépôt de matériel. Et enfin au deuxième étage sont logés les bureaux des entraîneurs et du personnel administratif.

En ce qui concerne l'éducation sportive, les priorités sont mises sur la technique, la tactique, la coordination, l'esprit d'équipe et le respect. Il importe d'inculquer aux jeunes la philosophie de l'école de football, de leur enseigner une mentalité de sportif ainsi qu'une hygiène de vie adéquate.

Enfin un tuteur suit et surveille régulièrement leurs études scolaires. Il importe de rappeler que les joueurs suivent tous une formation scolaire basée sur un horaire aménagé de sorte qu'ils disposent du temps nécessaire pour suivre les entraînements. A ce sujet, il y a lieu de noter que les classes sportives au Lycée Aline Mayrisch ont été spécialement créées en vue de promouvoir l'éducation sportive des jeunes sportifs talentueux en leur permettant de s'entraîner régulièrement à côté de leurs études.

A noter que les jeunes joueurs faisant partie d'un des cadres seront sortis temporairement de leur club d'origine, tout en restant affilié au club. A l'âge de 19 ans, les joueurs seront à nouveau à l'entière disposition de leur club de sorte que le club réobtient un joueur complet de vue éducation sportive.

Le financement du Centre de Formation National et de son école de football se fait via le budget de la FLF respectivement par un sponsor en ce qui concerne les uniformes et la matériel. Des subsides publiques du COSL et du Ministère des Sports apportent une contribution financière d'encouragement et de soutien.

#### **IV.4 Une politique efficace pour donner un nouvel avenir à l'équipe nationale avec l'entraîneur national Allan Simonsen**

Allan Simonsen a présenté au Comité sa vue sur les perspectives d'avenir de l'équipe nationale dont l'essentiel est résumé ci-après.

##### **IV.4.1 Le domaine sportif**

La saison sportive de l'équipe nationale dure de début août à fin mai ou à la mi-juin selon le cas. Il est prévu d'observer une pause en hiver de 4 à 6 semaines.

3 à 6 fois par mois seront organisées des unités d'entraînement. Il est seulement possible de tenir un entraînement optimal si les joueurs ne doivent pas jouer avec leurs clubs des rencontres de championnat ou de coupe.

Lors des unités d'entraînement, qui auront lieu en principe le mardi soir et deux fois le mercredi, l'accent sera surtout mis sur la technique, la tactique et la condition physique des joueurs. Une importance spéciale est accordée à la préparation mentale.

##### ***Les stages***

Chaque année sera organisé un stage de courte durée durant le mois d'août. Lors de ces unités d'entraînement, l'accent sera mis sur la technique, la tactique, la préparation physique ainsi que l'analyse des performances et le dialogue avec les joueurs. Ce stage du mois d'août créera la base nécessaire pour les rencontres officielles de l'automne.

Le deuxième stage, d'une durée de 10 jours, sera tenu au courant du mois de février. Durant ce stage les joueurs devraient acquérir la base nécessaire pour le restant de la saison et ceci dans les domaines technique, tactique, physique et sociale. Afin de réduire l'impact sur le travail préparatif dans les clubs, l'entraîneur travaillera surtout sur base de l'entraînement mental et d'analyses.

### ***Les rencontres internationales***

Par saison il y aura un total de 5 à 7 rencontres. A chaque fois sera organisé un stage préparatoire de 4 à 8 jours. Durant les entraînements prévus, le travail technique et physique sera encadré d'analyses et d'entretiens avec les joueurs.

En résumé peut-on affirmer que qu'à l'avenir le volume des entraînements et des rencontres restera sensiblement identique à celui des années passées.

En comparaison, le nombre des journées de travail pour l'équipe nationale, était et est le suivant :

2000	76 journées ;
2001	84 journées (7 rencontres de qualification) ;
2002	60 journées (3 rencontres de qualification) ;
2003	76 journées.

#### **IV.4.2 Le domaine professionnel**

Il est d'une grande importance que les joueurs disposent d'une série de jours de congé sportif afin de suivre de la meilleure façon possible le programme ambitieux des entraînements et des rencontres internationales. Une préparation professionnelle sérieuse ne peut être réalisée que si les joueurs ne sont pas trop sollicités par le stress professionnel. La régénération physique et mentale joue dans ce cas un rôle important.

Il est certain que sans les efforts et le soutien de l'Etat, du COSL et de la FLF dans le domaine du congé sportif, il ne sera plus possible de participer à des éliminatoires de championnat du monde ou d'Europe.

Ainsi peut-on observer que les joueurs ont profité du congé sportif de la façon suivante :

1999 / 2000	48 journées et
2000 / 2001	43 journées.

Il en sera de même dans les années à venir.

#### **IV.4.3 Le domaine médical**

Pour assurer l'encadrement médical, l'équipe nationale a besoin d'un orthopède, d'un médecin généraliste et de 1 à 2 masseurs.

Il est nécessaire d'avoir à disposition lors des séances d'entraînement d'un médecin / orthopédiste et d'un masseur afin de pouvoir intervenir immédiatement lors de blessures.

Ce staff médical devrait être d'un médecin / orthopédiste et de deux masseurs lors des stages de plus longue durée.



Le médecin devra s'occuper également du programme d'alimentation des joueurs. Durant les stages il devrait établir un programme complet avec les cuisiniers responsables.

Le suivi médical devrait être complété par des séances en sauna et en piscine ainsi que par des infrastructures d'électrothérapie.

Les joueurs du cadre national devraient toujours avoir la possibilité de rendez-vous e lundi soir avec le médecin / l'orthopédiste et /ou un masseur en cas de blessure lors d'une rencontre de championnat.

Ce dernier point sera facilité avec le fonctionnement du Centre de Formation National à Mondercange.

#### **IV.4.4 La collaboration avec les entraîneurs de club**

Il est avantageux et nécessaire d'établir une bonne collaboration avec les entraîneurs des clubs, basée sur la compréhension réciproque et le dialogue.

Il est souhaitable d'intégrer les entraîneurs de club dans les activités de l'équipe nationale.

- organisation de rencontres avec les entraîneurs de club pour discuter du déroulement de la saison ;
- information des entraîneurs de club sur l'organisation et le contenu des séances d'entraînement de l'équipe nationale ;
- visites régulières de l'entraîneur national auprès des clubs lors des séances d'entraînement avec dialogue sur programme des joueurs du cadre ;
- présence régulière de l'entraîneur national aux rencontres des clubs pour maintenir un dialogue permanent ;
- invitation de tous les entraîneurs de club de la division nationale et de la promotion d'honneur aux rencontres internationales.

Lors de rencontres internationales au Luxembourg, les entraîneurs seront invités à une discussion sur la rencontre : tactique, missions des joueurs, etc. Ceci permettra aux entraîneurs de club de mieux apprécier les performances de leurs joueurs.

#### **IV.4.5 Divers**

L'objectif de l'entraîneur national est d'essayer de donner aux entraîneurs de club la possibilité de mieux préparer physiquement les joueurs sans intervention directe de l'entraîneur national.

De l'autre côté, l'entraîneur s'attend à une plus grande compréhension de la part des entraîneurs de club et à un appui dans ses efforts.

Pour l'entraîneur national il est certain qu'une évolution vers de meilleures performances de l'équipe nationale nécessite un certain temps et surtout un travail très

dur. Il faut redonner confiance aux joueurs dans leurs moyens afin qu'ils reprennent goût et plaisir dans l'équipe nationale.

### ***Remarque finale***

Il faudrait remarquer que le programme d'Alan Simonsen tel que décrit ci-devant pourrait à tout moment subir des changements si cela s'avérait nécessaire. Tel pourrait être le cas si des joueurs n'auraient pas la condition physique nécessaire ou si des exigences de calendrier le demandaient.

## **V. CONCLUSIONS**

***Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois voudrait après 10 mois de travail tirer les conclusions suivantes.***

***La professionnalisation de l'ensemble du football luxembourgeois est une nécessité vitale et urgente si on veut éviter qu'il ne s'enfonce encore plus dans la crise.***

***Le Comité propose à l'ensemble des acteurs responsables : fédération, clubs, pouvoirs communaux et nationaux d'engager une politique déterminée et volontariste suivant cinq axes principaux d'action qui sont :***

- 1.- la modernisation et le renforcement des grands clubs de football dans le domaine des infrastructures, des finances et de la gestion sportive et administrative ;***
- 2.- la création d'une équipe (semi-) professionnelle de football jouant dans le championnat de Belgique ;***
- 3.- la pleine valorisation du Centre de Formation National de la fédération à Mondrange et la création d'écoles de football suivant le modèle des écoles de musique dans les grandes villes du pays ;***
- 4.- la création d'un cadre de footballeurs d'élite permettant la promotion et l'encadrement des jeunes talents du football tout au long de leur carrière ;***
- 5.- une politique engagée sous la direction de l'entraîneur national pour garantir un nouvel avenir à l'équipe nationale.***

***La mission principale du Comité était d'analyser la possibilité d'inclure une équipe professionnelle luxembourgeoise dans un championnat étranger.***

***Après analyse de la situation du football chez nos voisins belges, allemands et français, le Comité propose de prendre comme partenaire la fédération belge vu la proximité, la dimension géographique de la Belgique et les relations nombreuses qui existent entre nos deux pays.***

*Les pourparlers avec les instances fédérales belges au plus haut niveau ont laissé apparaître une disponibilité certaine pour accueillir une équipe luxembourgeoise en deuxième division.*

*Les pourparlers ne sont pas terminés pour autant. Les points restants à clarifier dépassent le mandat du Comité car ils tombent dans les compétences de la FLF et dans celles du futur club luxembourgeois prêt à assumer ce challenge.*

*Le Comité propose de conclure dans les meilleurs délais un accord de coopération entre les deux fédérations belge et luxembourgeoise contenant les modalités pratiques de cette coopération sportive.*

*En ce qui concerne le club de football à proposer pour une intégration dans le championnat de Belgique, le Comité propose dans une première phase de choisir un ou plusieurs clubs de la Ville de Luxembourg pour cette mission importante du football luxembourgeois.*

*La Ville de Luxembourg s'impose aux yeux du Comité pour sa vocation de capitale du Luxembourg et pour sa situation centrale permettant de faire de ce projet un projet national susceptible de réunir l'adhérence de tout le pays.*

*La Ville de Luxembourg s'est déclarée prête à assumer ce rôle suivant des modalités à fixer de commun accord avec le nouveau club choisi.*

*Le Comité a esquissé un modèle potentiel qui devrait être adapté selon les besoins réels.*

*C'est aux dirigeants futurs du nouveau club à reprendre le flambeau et à clarifier les derniers points dont celui des moyens financiers. Ces moyens ne peuvent être évalués qu'après connaissance précise, entre autres, de la structure définitive du nouveau club, de sa taille, du nombre de ses équipes et des infrastructures à sa disposition, des appuis financiers communaux et nationaux.*

*C'est à ce moment seulement qu'il sera possible d'établir un budget prévisionnel de démarrage du nouveau club.*

*En ce qui concerne un timing potentiel du projet, la Belgique devrait donner une réponse définitive en automne après signature de l'accord entre les deux fédérations. Le temps presse et la tâche restante est importante si on veut le démarrage du nouveau club pour la saison 2004 / 2005.*

*Le Comité est d'avis que le projet est réaliste et faisable avec la Belgique.*

*Affaire à suivre*

*Le Comité termine sa mission avec la publication de son rapport qui permettra au monde de football de prendre conscience de ses réflexions et propositions.*

*Le Comité pense et espère que le document provoquera un large débat parmi les adhérents du football. Il est ouvert à toutes les critiques émises dans un esprit*

*constructif et accepte toutes les suggestions et propositions allant dans la direction de faire avancer le football luxembourgeois.*

*Le Comité pense que la suite des actions devrait se situer sur trois niveaux :*

- *la prise en compte de l'étude par la FLF et l'initiation des prochaines étapes dans la réalisation du Projet « Club Lëtzebuerg » ;*
- *la continuation du dialogue et des concertations avec l'Union Royale Belge de Football afin d'arriver à un accord définitif ;*
- *la mise sur pied d'un nouveau comité pour la création du club professionnel avec l'appui de la Commune de Luxembourg.*

*Le Comité pour la Professionnalisation du Football Luxembourgeois*

*12 juillet 2003*

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

### II. HISTORIQUE ET ETAT ACTUEL

1. Considérations générales
2. L'équipe nationale
  1. Les performances
  2. Les joueurs de l'équipe nationale
  3. Le rôle des joueurs professionnels
  4. Les entraîneurs
  5. Le modèle luxembourgeois pour l'équipe nationale
3. Les clubs
  1. L'évolution générale
  2. Les infrastructures
  3. Les joueurs des clubs
  4. Les spectateurs
  5. Les moyens financiers
4. Conclusions résumées sur l'état actuel du football luxembourgeois

### III. LE PROJET CLUB LËTZEBUERG

1. Introduction
2. Le nouveau club dans une structure nouvelle
3. Les infrastructures
4. Les ressources humaines
  1. Les joueurs du club professionnel
  2. Les dirigeants, entraîneurs, arbitres
  3. Les équipes de la Football S.A.
5. Les questions sportives
  1. Les relations du « Club Lëtzebuerg » avec la Fédération Belge de Football
  2. Les relations du « Club Lëtzebuerg » avec la FLF
6. Les finances et les questions juridiques

### IV. LES AUTRES AXES D'ACTION

1. La création d'un cadre de footballeurs d'élite
2. La modernisation des clubs de football
3. Le Centre de Formation National
4. Une politique efficace pour un nouvel avenir pour l'équipe nationale

### V. CONCLUSIONS